

Pour diffusion immédiate
Le 2 mars 2015

Publication des recommandations concernant la chasse à l'ours le long des routes

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon a renoncé à l'exigence de confidentialité à laquelle sont assujetties les recommandations de la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon au sujet de la pratique de la chasse à l'ours à proximité des grandes routes, a annoncé aujourd'hui le ministre de l'Environnement, M. Wade Istchenko.

« Le gouvernement est d'avis qu'il est important que tous les intéressés et tous les organismes aient accès sans plus attendre aux recommandations de la commission », a déclaré M. Istchenko. « Je n'ai aucun commentaire à faire pour l'instant au sujet de ces recommandations, mais je peux garantir à la population que mes collègues du Conseil des ministres et moi-même allons beaucoup réfléchir à la question avant de rendre une décision officielle. »

En vertu des ententes définitives avec les Premières nations, le ministre doit rendre une réponse officielle à la commission dans les 60 jours, avec la possibilité d'une prolongation de 30 jours. La commission a remis ses recommandations au ministre Wade Istchenko le 2 février.

« La Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon accueille avec satisfaction la décision du ministre de renoncer à l'exigence de confidentialité de nos recommandations », a déclaré le président du conseil d'administration, M. Bob Dickson. « Comme la question a suscité beaucoup d'intérêt dans la population, nous avons bien hâte de connaître la réponse du ministre. En attendant, nous avons fait part de nos recommandations aux conseils des ressources renouvelables. »

En ce qui concerne les modifications proposées à la loi – à savoir qu'il serait interdit d'abattre un grizzli, pendant la chasse de chasse du printemps, à moins de 30 mètres de la ligne médiane de certaines routes du sud-ouest du Yukon – la commission a soumis les recommandations suivantes au ministre :

- annuler les modifications proposées à la loi;
- contribuer à l'élaboration d'un plan de gestion du grizzli au Yukon;
- appuyer une initiative de sensibilisation mettant l'accent sur les pratiques sécuritaires et sur la valeur intrinsèque des grizzlis tant pour les observateurs de la faune que pour les chasseurs.

En 2014, la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon et le ministère de l'Environnement ont formé un comité ayant comme mandat d'étudier la question et de proposer des solutions en vue de les soumettre à l'examen du public.

Pour de plus amples renseignements : www.yfwmb.ca

– 30 –

Renseignements

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Nancy Campbell
Communications
Environnement
867-456-6794
nancy.campbell@gov.yk.ca

Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon
Graham Van Tighem
867-667-3754
executivedirector@yfwmb.ca

Communiqué numéro 15-070

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.